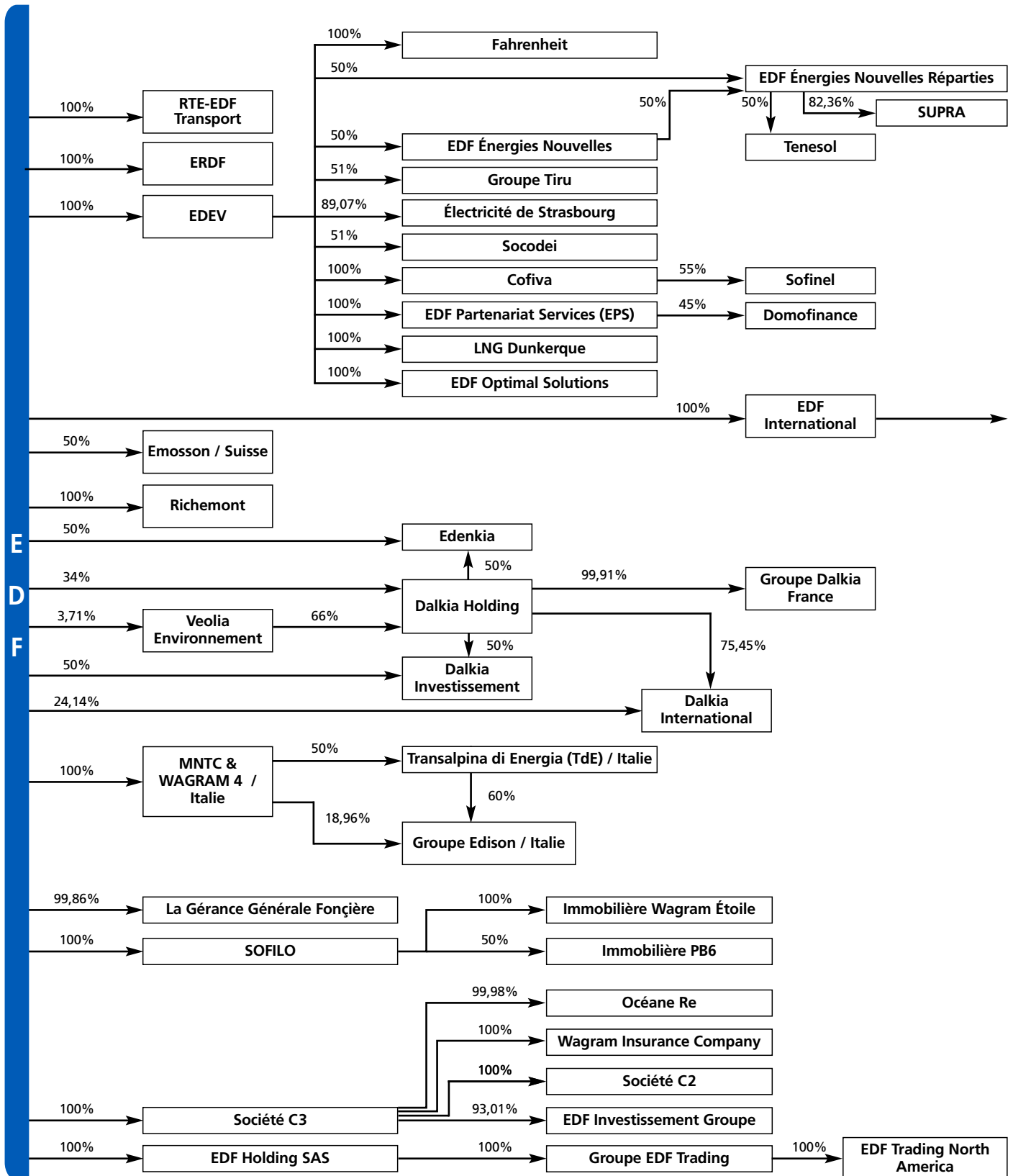
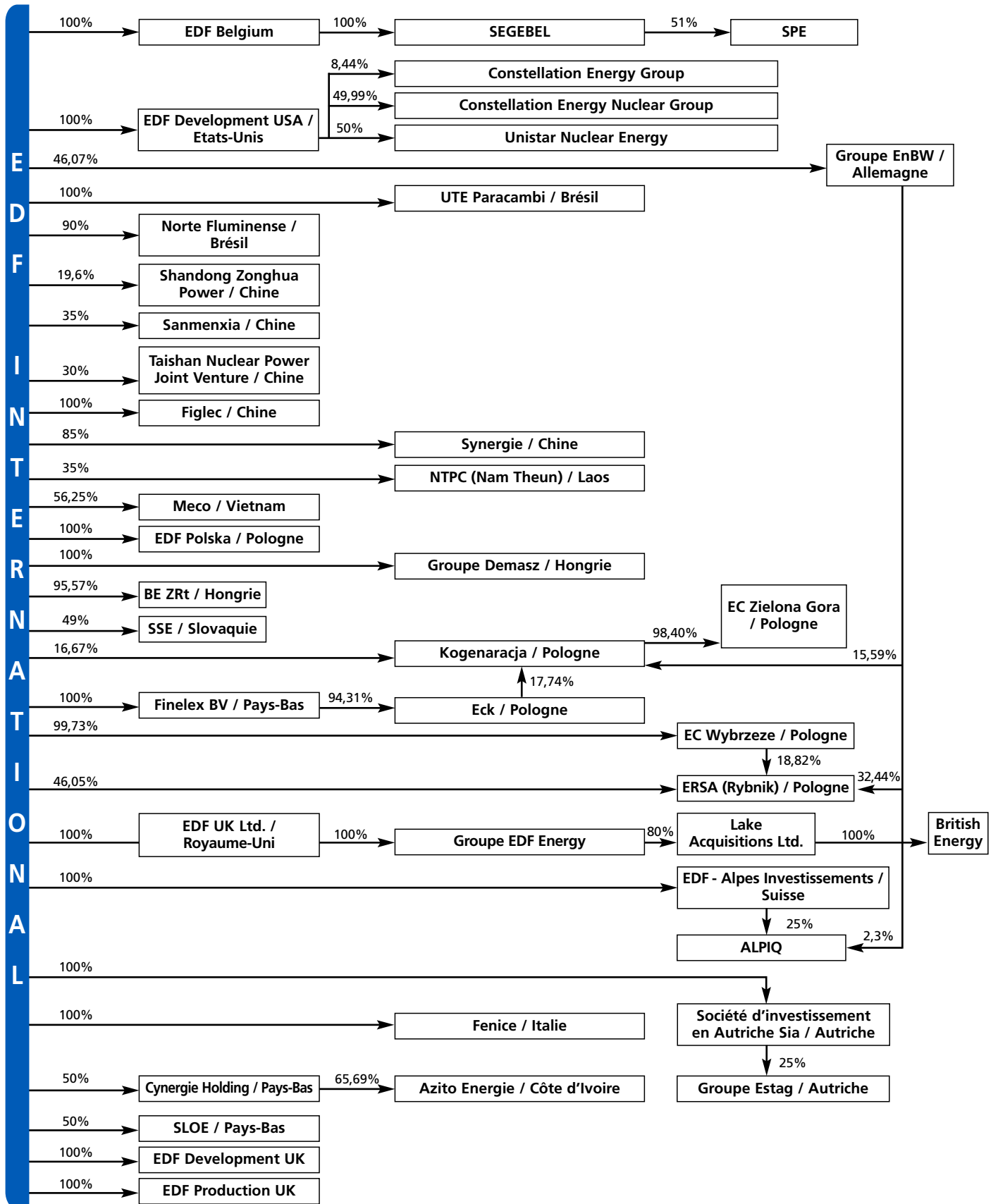


# 7

## Organigramme

Un organigramme juridique simplifié du Groupe au 31 décembre 2009 est présenté ci-dessous. Les pourcentages mentionnés pour chaque entité, correspondent à la quote-part d'intérêt dans le capital.







## Organigramme

L'intégralité des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation du Groupe est mentionnée à la note 49 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

### INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES

La présentation des activités des principales filiales du Groupe, la description de leurs dernières acquisitions, leurs soldes intermédiaires de gestion et/ou leur poids économique dans le Groupe figurent à la section 6.3 (« Présentation de l'activité du groupe EDF à l'international ») du présent Document de Référence. Par ailleurs, la note 8.1 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2009 fournit des informations financières sur les sociétés du Groupe, par secteurs opérationnels.

### MANDATS EXERCÉS PAR LES DIRIGEANTS D'EDF

Les mandats exercés par les dirigeants d'EDF au sein des filiales du groupe sont mentionnés à la section 14.1.2 (« Renseignements personnels relatifs aux membres du conseil d'administration »).

### RELATIONS CONTRACTUELLES INTRAGROUPE

#### CONVENTIONS DE CENTRALISATION DE TRÉSORERIE CONCLUES ENTRE EDF ET SES FILIALES

La centralisation de la trésorerie mise en place par EDF permet de mutualiser l'ensemble des positions de ses filiales et d'optimiser ainsi la liquidité du Groupe. Ce *cash pooling* se traduit par une centralisation physique des soldes des filiales au niveau maison mère. Il concerne certaines filiales, tant françaises qu'internationales. Il ne concerne pas RTE.

Le système de centralisation de trésorerie des sociétés du groupe EDF est défini dans le cadre de conventions de trésorerie. Une convention bipartite signée entre EDF et chaque filiale définit les conditions spécifiques de la relation : rémunération des soldes, etc.

Au niveau international, les filiales participantes adhèrent à une convention cadre, ce qui confère à EDF le statut de Centrale de Trésorerie.

EDF centralise également l'ensemble des flux en devises de ses filiales françaises.

### FLUX FINANCIERS ENTRE EDF ET SES FILIALES

Outre les flux financiers liés aux conventions de centralisation de trésorerie mentionnés ci-dessus, les flux financiers existant entre EDF et ses filiales sont également liés aux remontées de dividendes au sein du Groupe. Une part substantielle des dividendes mis en paiement par certaines filiales du Groupe (dont EnBW et EDF Energy) est exclusivement versée à EDF International. La totalité des dividendes reçus par EDF International en 2009 est d'environ 476 millions d'euros (dividendes reçus en 2009 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008). EDF n'a pas reçu de dividendes d'EDF International au titre de ce même exercice mais a reçu de ses autres filiales consolidées environ 707 millions d'euros de dividendes.

Les autres flux financiers existant entre EDF et ses filiales correspondent principalement aux prêts, apports et garanties consentis par la maison mère du Groupe au bénéfice de certaines de ses filiales.

Dans le cadre de la politique de centralisation du financement du Groupe décidée en 2006, EDF centralise le financement de ses filiales anglaises (hors financement des activités régulées). Dans ce cadre, EDF a créé en 2007 EDF Investissement Groupe dont l'objet est notamment de centraliser les financements intragroupe de moyen et long terme.

En ce qui concerne les flux financiers liés aux redevances versées par les filiales, ceux-ci ne sont pas significatifs. En effet, les filiales du Groupe disposent généralement de leurs propres services centraux et opèrent sous leurs propres marques.

Pour une description des flux financiers liés aux relations commerciales existant entre EDF et ses filiales, voir le chapitre 19 (« Opérations avec des apparentés ») ci-après.